

HAND Infos



AGENDA DU PRÉSIDENT

- 2 février Assemblée Nationale
- 3 février Conseil d'administration CNOSF
- 4 février Réunion D2 masculine
- 5 février Réunion commission grandes salles
- 5-6 février Comité directeur FFHB



ÉQUIPE DE FRANCE MASCULINE

LA FRANCE CHAMPIONNE D'EUROPE
CROATIE / FRANCE : 21-25 (12-12)



TIPIFF 2010

Plateau du prochain Tournoi international de Paris-Île-de-France féminin (TIPIFF) : CROATIE – ROUMANIE – SUÈDE – FRANCE



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU 14 JANVIER 2010

- 1 avertissement** : licencié spectateur mineur (AL DEVILLE). **Motif** : attitude maladroite d'un spectateur identifié envers les arbitres. **Moment** : après match. **Qualification** : comportement incorrect. **Période probatoire** : 3 mois.
- 1 date avec sursis** : officiel WORM Laurent (L'OMME LILLE METROPOLE HB). **Motif** : pénétration sur l'aire de jeu sans y avoir été autorisé. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 3 mois.
- 2 dates** : officiel responsable DJUKANOVIC Jasmin (GRENOBLE SMH/GUC). **Motif** : propos injurieux. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.
- 2 dates dont 1 sursis devenant ferme** : officiel responsable LEROUX Franck (STELLA SPORTS ST MAUR). **Motif** : attitude incorrecte envers arbitre. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.
- 3 dates dont 2 avec sursis** : joueuse KONDJINGO-THOMAS Victoire (O. ANTIBES JLP HB). **Motif** : action de revanche après avoir subi une irrégularité grossière (article 8.6d). **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

5 dates dont 2 avec sursis : joueuse mineure (HB PLAN DE CUQUES). **Motif** : coup volontaire délibéré sur joueuse adverse. **Moment** : pendant match. **Qualification** : intervention physique consciente et particulièrement exagérée. **Période probatoire** : 6 mois.

6 dates dont 2 avec sursis : joueur BENABDELI Mohamed (HBC CREPY EN VALOIS). **Motif** : pénétration sur l'aire de jeu avec un comportement antisportive grossier pendant match alors qu'il déjà était disqualifié pour 3x2'. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

6 dates dont 3 avec sursis : joueur AGNUS Johan (STELLA SPORTS ST MAUR). **Motif** : propos injurieux envers arbitre. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.

6 dates dont 3 avec sursis : joueur JACQUET Mickaël (STELLA SPORTS ST MAUR). **Motif** : attitude physique agressive envers arbitre associée à des propos injurieux. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 6 mois prolongation.

Sans suite : joueur CHARLES Benjamin (METZ HB).

Sans suite : joueur VIALATTE DE PEMILLE Julien (PAYS D'AUBAGNE HB AGGL).

Sans suite : capitaine PONT CHATEAU Johan (HBC CREPY EN VALOIS).

Sans suite : officiel responsable GIRAUDON Eric (HBC CREPY EN VALOIS).



EXTRAITS PV

BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONIQUE DU 22 JANVIER 2010

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.
Assistent : SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, Alexis MANOUVRIER, Jean-Louis GUICHARD.

Excusés : BETTENFELD Jacques (accompagne l'équipe de France en Autriche), FEUILLAN Jean-Pierre, COSTANTINI Daniel.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h à partir du siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur valide le PV du 16 Janvier 2010.

1° Le Président et le Bureau Directeur adresse tous leurs remerciements au public, aux personnels et aux élus qui ont contribué au succès de du tournoi de Paris Ile de France. Bercy 2010 peut être considéré comme une référence pour les organisations à venir. Le chantier des organisations des finales de Coupes de France, de la Coupe de la Ligue féminine, des phases finales des championnats de France, du TIPIFF 2010 et de Bercy 2011 seront, sous des formes appropriées, une des préoccupations du pilotage fédéral qui demandera des investissements ponctuels des élus fédéraux.

2° Une réunion des clubs de D2M sera mise en place le jeudi 4 février entre les clubs et les différentes personnes concernées par les évolutions de cette division fédérale.

3° Le Président évoque le démarrage des championnats d'Europe et les enjeux de cette compétition pour notre équipe masculine.

4° Le Bureau Directeur exprime sa totale incompréhension concernant la décision de la Cour d'arbitrage de l'EHF prise dans le cadre du recours Prokop – HYPO NO. Le Président DELPLANQUE a d'ores et déjà saisi le président de la Cour et celui de l'EHF pour recevoir la décision dans son intégralité aux fins d'analyse. A ce stade, le Bureau Directeur craint que la décision apporte un discrédit au handball et au sport en général.

5° Durant le mois de février le CPL et le CPC vont tenir leurs travaux. Joël DELPLANQUE souhaite qu'en dehors des sujets propres liés à ces instances, un temps soit accordé à certaines préoccupations qui émergent dans le fonctionnement fédéral.

6° Alain JOURDAN présente les sujets abordés et l'ordre du jour du Comité Directeur et du Conseil d'Administration dont l'Assemblée Générale de Limoges sera un des principaux thèmes. Une réflexion sur une continuité, une cohérence et un engagement partagé par les services et les élus fédéraux sur les événements sportifs nationaux est proposée pour ces réunions.

7° Dans la continuité des échanges menés depuis plusieurs mois avec France Télévision, la rencontre METZ/MIOS de LFH du 21 février pourrait faire l'objet d'une retransmission télévisée sur des stations régionales de France 3. Dans cette hypothèse, il apparaît important de mettre en place une communication spécifique sur cet événement. Une fiche action est proposée par Alexis MANOUVRIER qui déclinera, à partir des objectifs recherchés, les stratégies à mettre en place pour mobiliser sur cet événement.

8° Le Bureau Directeur, afin d'éteindre définitivement l'affaire liée aux placements à risque avec la Ligue Poitou-Charentes de handball, décide de surseoir au remboursement du prêt que celle-ci avait contracté en 2002 pour un montant de 16 000€.

9° Le Bureau Directeur émet un avis favorable sur la demande d'un prêt FIF de 50 000 €, remboursable sur 8 ans au Comité du Finistère pour un achat de local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.



JURY D'APPEL

RÉUNIONS DU VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 JANVIER 2010

• Dossier n° 755 – Clubs BELFORT AUHB et BEEEX – VA PAYS DE MONTBELIARD VARANGEVILLE HCV – CRL/FFHB

Considérant que le Jury d'appel a été saisi par le Président de la FFHB, afin de statuer à nouveau sur la demande de fusion présentée par les clubs de BELFORT AUHB et de BEEEX ; que la réunion du Jury d'appel fait suite à l'avis du Conseil d'administration de la Ligue de Franche-Comté, suite au renvoi par le conciliateur du CNOSF ;

Considérant que le président du club de BELFORT AUHB a persisté dans ses écritures précédentes en défendant les aspects positifs du projet présenté par son club ainsi que celui du BEEEX, reposant sur la fusion de ces deux clubs ;

Considérant que, le jury d'appel n'a pu que constater l'absence de réelle concertation entre l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant que le projet ainsi présenté, tant par les différentes écritures qu'au cours de la réunion du Jury d'appel du 16/01/2010, malgré son réel intérêt et l'ambition qui l'anime, ne saurait justifier que le Jury d'appel aille à l'encontre de la décision, particulièrement motivée, adoptée par la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation, sur avis défavorable du Conseil d'administration de la Ligue de Franche-Comté, et confirmée par la Commission Nationale des Réclamations et Litiges ;

Considérant, toutefois, que la fusion de deux clubs, lorsqu'elle est menée de manière concertée et globale, ne conduit pas nécessairement à l'abandon des territoires voisins et ne saurait être considérée, par principe, comme incompatible avec le développement et la promotion du Handball ; que, par conséquent, la position du Conseil d'administration de la Ligue de Franche-Comté, certainement justifiée au moment de son adoption, ne saurait devenir inflexible ;

Considérant, dès lors, que le Jury d'appel ne peut qu'inviter l'ensemble des acteurs locaux concernés par ce projet, en association avec la Fédération française de Handball, à se réunir dans un esprit constructif, dans l'intérêt de la promotion du Handball - qui ne saurait se limiter à la promotion du handball de haut-niveau - afin d'aboutir à l'élaboration d'un projet commun, prenant en compte les intérêts respectifs de chacun ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide de rejeter l'appel concernant les clubs de Belfort et BEEEX en tant qu'il visait l'annulation de la décision de la Commission nationale des réclamations et litiges. En outre, après avoir rejetée la demande de fusion présentée par les clubs de Belfort et BEEEX, au motif que ce projet ne s'inscrit pas dans un projet territorial de développement initié par les différents partenaires de la Ligue et des Comités concernés, et soutenu par la Fédération, le Jury d'appel invite les parties à une concertation renouvelée et pilotée par un administrateur de la FFHB, désigné le Bureau directeur de la FFHB.

• Dossier n° 758 – Joueur Damien CRISSOVELONIS – Club EP MANOSQUE HANDBALL 04 – Finalité Honneur Masculins – Discipline / Provence Alpes

Considérant que la décision de première instance est entachée d'irrégularités propres à justifier son annulation ;

Considérant, conformément à l'article 10.8 du règlement disciplinaire fédéral, que, après avoir cassé la décision de première instance, le jury d'appel reprend l'instruction du dossier et statue sur le fond ;

Considérant que, au cours des débats devant le Jury d'appel, l'entraîneur du club EP MANOSQUE HB 04, confirme que M. Damien CRISSOVELONIS, joueur de son équipe, a bien été sanctionné d'une disqualification et qu'il est parti seul au vestiaire « comme il le fait habituellement » ; que, au cours des mêmes débats, M. Damien CRISSOVELONIS confirme avoir été sanctionné mais ne pas avoir vu « le carton rouge » ;

Considérant que les deux arbitres confirment tous les points de leur rapport et en particulier le motif qui a valu la disqualification immédiate de M. CRISSOVELONIS à la 19ème minute, à savoir les insultes à arbitres ;

Considérant précisément que les arbitres confirment que M. Damien CRISSOVELONIS les a insultés copieusement et grossièrement lors de son départ de la salle à l'entame du troisième match du tournoi de cette finalité, comportement nié par le joueur concerné, mais confirmé par l'entraîneur de l'équipe, qui précise toutefois ne plus se souvenir de la teneur, ni du contenu des propos qu'aurait adressés M. CRISSOVELONIS aux arbitres ;

Considérant qu'il convient en la circonstance de privilégier les déclarations écrites et orales des deux arbitres officiellement désignés par la Ligue de Provence-Alpes sur les rencontres des finalités régionales + 16ans masculins. Honneur ;

Dans ces conditions, après avoir annulé la décision de première instance, le Jury d'appel décide de sanctionner M. Damien CRISSOVELONIS, sur le fondement de l'article 21 du règlement disciplinaire fédéral et au motif d'attitude antisportive pendant le match et après la rencontre, de six dates de suspension ferme, assortie d'une période probatoire de six mois. Le club EP MANOSQUE Handball 04 se voit infliger une pénalité financière de 270 €, liée aux dates de suspension de son licencié.

• Dossier n° 759 – Joueur Aleksandar KOKANOVIC – Club BELFORT AUHB – N1M P2 – Discipline / FFHB

Considérant qu'aucun manquement aux dispositions du règlement disciplinaire de la FFHB n'est à relever dans la procédure suivie par la commission de première instance ;

Considérant que, lors de la rencontre de Nationale 1 masculine, poule 2, qui s'est déroulée le 26/09/2009 à Châlons-sur-Saône entre les équipes Handball Club de Châlons-sur-Saône et Belfort Aire Urbaine handball (BAUHB), M. Aleksandar KOKANOVIC, joueur du BAUHB, a, à 56' 58", volontairement poussé un joueur de l'équipe adverse qui se trouvait en occasion manifeste de but à six mètres, provoquant la chute de celui-ci ;

Considérant que les faits ne sont pas contestés par l'intéressé ; que, si ce dernier explique son geste par son retard, à cet instant du jeu, de positionnement en défense, exprime ses regrets pour ce geste malheureux commis dans le cours du jeu sans intention de blesser son adversaire auprès duquel il s'est d'ailleurs tout de suite spontanément excusé, la commission nationale de discipline, en estimant que de tels faits étaient constitutifs de la faute qualifiée d'irrégularité grossière prévue par l'article 22.3.B4 du règlement disciplinaire de la FFHB, n'a ni fait une appréciation erronée des circonstances de l'affaire, ni incorrectement qualifié les faits ;

Considérant que, s'il n'est pas contesté que M. KOKANOVIC a manifesté un comportement exemplaire depuis qu'il évolue dans le championnat de France en qualité de joueur professionnel, soit depuis 2003, la commission de première instance, en infligeant à M. KOKANOVIC la sanction de trois dates de suspension dont une avec sursis assortie d'une période probatoire de quatre mois n'a pas infligé à l'intéressé une sanction disproportionnée par rapport à la faute commise ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le président du BAUHB n'est pas fondé à contester la sanction infligée à M. KOKANOVIC par la décision du 6 novembre 2009 de la commission nationale de discipline ; que, par suite, son appel formé contre cette décision doit être rejeté ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel décide de rejeter l'appel formé par le président du club BAUHB et de confirmer la sanction infligée à M. KOKANOVIC.

• Dossier n° 760 – Club VERSAILLES HBC – Championnat prénational + 16 ans masc. – CRL / PIFO

Considérant que le débat contradictoire entre les différentes parties concernées par l'affaire a confirmé la position bien arrêtée et adoptée par chacune d'entre elles lors des débats de 1ère instance, principalement sur la forme du dépôt de la réclamation pour faute technique d'arbitrage par le capitaine du VERSAILLES HBC ;

Considérant qu'au regard des déclarations divergentes des parties en présence sur le moment où intervient le dépôt verbal de la réclamation par le capitaine de l'équipe du VERSAILLES HBC, il convient de se référer aux affirmations de l'arbitre officiellement désigné lors de la rencontre du Championnat Prénational Masculins +16 ans du 19 septembre 2009 entre Le Chesnay et VERSAILLES HBC, qui situe le dépôt et en même temps la confirmation de la réclamation après le coup de sifflet final, affirmations d'ailleurs confortées par le capitaine de l'équipe adverse ;

Considérant en conséquence que le dépôt de la réclamation par le capitaine du VERSAILLES HBC est intervenue au-delà de la première reprise de jeu consécutive au jet franc prononcé en faveur de l'équipe de Versailles et l'arrêt du temps décidé par l'arbitre suite à la blessure d'un joueur de Versailles ;

Considérant, dans ces conditions, que le dépôt de la réclamation par le capitaine de l'équipe du club VERSAILLES HBC ne respecte pas l'article 3.2.2 du Règlement des Dispositions concernant l'Arbitrage, et qu'il y a lieu en la circonstance de confirmer la décision prise le 2 novembre 2009 par la Commission des Réclamations et Litiges de la Ligue PIFO, et donc de rejeter l'appel formulé par le club de Versailles ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel décide de rejeter l'appel formé par le président du club VERSAILLES HBC et de confirmer la décision prise le 2/11/2009 par la CRL de la Ligue PIFO, ayant rejeté sur la forme de son dépôt la réclamation déposée par le Club du VERSAILLES HBC lors de la rencontre du Championnat Prénational Masculins + 16 ans du 19 septembre 2009 entre Le Chesnay et Versailles HBC. Par conséquent, le Jury d'appel confirme le score acquis sur le terrain par l'équipe du Chesnay.



AVIS AUX INTERNATIONAUX

MATCHES AMICAUX FÉMININS : FRANCE / ROUMANIE

Mulhouse le 25 février 2010 à 19h30
Sélestat le 27 février 2010 à 19h00

En tant qu'international(e), vous pouvez disposer d'une place par jour.
Merci de nous faire part de vos demandes **avant le 20 février**, en précisant la ou les dates retenues à : FFHB / à l'attention de Simone BERNVILLE

62, rue Gabriel-Péri, 94250 Gentilly
e-mail : ffb@ff-handball.org - fax : 01 46 15 03 60

Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie de votre carte d'international(e).



INFOS COC

MODIFICATIONS DE RENCONTRES

- Championnat N3M/P5 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
HBC TALANT / HAGUENAU ASS. SPORTIVE
Reporté : au samedi 6 février 2010
- Championnat N3F/P5 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
MACON HB / JA MAICHE
Reporté : au samedi 6 février 2010
- Championnat N2M/P2 (17^e journée) we du 13-14 février 2010**
US CRETEIL HB / REVEIL DE NOGENT HB
Avancé : au vendredi 12 février 2010
- Coupe de France Nationale Masculine (1/16^{es}) we du 6-7 février 2010**
PAYS AIX UC HB / ST RAPHAEL HB
Avancé : au mercredi 3 février 2010
- Championnat N2F/P1 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
SANFLO MURAT HB / LES HERBIERS VENDEE HB
Reporté : au samedi 6 février 2010
- Championnat N3F/P1 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
VAL DE BOUTONNE HBC / ASPTT LIMOGES HB
Reporté : au samedi 13 février 2010
- Championnat N1M/P2 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
MONTPELLIER HB / HBC CHALON SUR SAONE
Reporté : au dimanche 7 février 2010
- Championnat N2M/P1 (14^e journée) we du 20/21 février 2010**
STADE VALERIQUEAIS HB / US CRETEIL HB
Avancé : au dimanche 7 février 2010
- Championnat N2M/P2 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
THIONVILLE SPORTIVE MOSELLE / REVEIL DE NOGENT HB
Reporté : au dimanche 7 février 2010
- Championnat N2M/P1 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
MORLAIX PLOUGONVEN HB / HBC NANTES
Reporté : au dimanche 7 février 2010
- Challenge -18M/P3 (9^e journée) we du 10/11 avril 2010**
AMIENS PICARDIE HB / AS NEUILLY EN THELLE
Avancé : au vendredi 2 avril 2010
- Championnat -18F/P7 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
SANFLO MURAT HB / MENDE GEVAUDAN CLUB HB
Reporté : au samedi 20 mars 2010
- Championnat -18F/P7 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
FRONTIGNAN THAU HB / GAP HANDBALL
Reporté : au samedi 13 février 2010
- Coupe de France Nationale Masculine (1/16^{es}) we du 6-7 février 2010**
ES DE NANTERRE / US IVRY HB
Reporté : au mercredi 10 février 2010
- Coupe de France Nationale Féminine (1/8^{es}) we du 20-21 février 2010**
BRON HANDBALL / YUTZ HB FEMININ
Avancé : au mercredi 10 février 2010
- Championnat N1M/P2 (17^e journée) we du 13-14 février 2010**
ES BESANCON MASCULINE / ES DE NANTERRE HB
Reporté : au samedi 27 février 2010
- Championnat N3M/P7 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
DECINES CS / AS FONTAINE HB
Reporté : au dimanche 28 février 2010
- Championnat N3M/P2 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
CSM SULLY SUR LOIRE HB / AEEC PONTS DE CE
Reporté : au samedi 27 février 2010 (au lieu du 06/02/2010)
- Championnat N3M/P5 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
REIMS CHAMPAGNE HB / LA FAMILLE HBC
Reporté : au dimanche 28 février 2010
- Championnat N3F/P5 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
HBC LURE VILLERS / LE POUZIN HB 07
Reporté : au dimanche 14 février 2010
- Championnat N3M/P8 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
HB BAGNOLS MARCOULE / VALENCE HB
Reporté : au samedi 27 février 2010

- Challenge -18M/P1 (1^{re} journée) we du 9-10 janvier 2010**
ASSON SPORTS / ROC AVEYRON HB
Reporté : au samedi 20 février 2010
- Championnat N2F/P2 (14^e journée) we du 27-28 février 2010**
DREUX AC HB / US ALFORTVILLE HB
Reporté : au dimanche 21 mars 2010
- Championnat N3M/P3 (18^e journée) we du 20-21 février 2010**
OC CESSON HB / US LAGNY HB
Reporté : au dimanche 28 février 2010
- Championnat 18F/P6 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
CA BONNEVILLOIS / HBC BEAUNE
Reporté : au samedi 27 février 2010
- Challenge -18M/P6 (1^{ère} journée) we du 9-10 janvier 2010**
SE BEAUNE / HBC DU LOING
Reporté : au samedi 20 février 2010
- N2M/P3 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
GRENOBLE SMH/GUC / SE BEAUNE
Reporté : au samedi 27 février 2010
- N1M/P1 (14^e journée) we du 9-10 janvier 2010**
MAINVILLIERS CHARTRES HB / LORMONT HB
Reporté : au samedi 27 février 2010

INVERSION DE RENCONTRE

- Championnat N3F/P4 (11^e journée) we du 9-10 janvier 2010 (reporté au 14/02/2010)**
SMEPS NANCY HB 54 / SOULTZ/BOLLWILLER/GUEBWILLER
Inversée : SOULTZ/BOLLWILLER/GUEBWILLER / SMEPS NANCY HB 54
[[Match retour : we du 8-10 mai 2010 (J22)]]

COUPE DE FRANCE NATIONALE FEMININE ET MASCULINE

À l'occasion du Comité Directeur du 6-7 février prochain, le Président Joël DELPLANQUE procédera au **tirage des quarts de finale de la Coupe de France nationale féminine** qui se dérouleront le 20-21 mars, ainsi qu'au **tirage des huitièmes de finale de la Coupe de France nationale masculine** prévus le 6-7 mars 2010.

ATTRIBUTION D'ORGANISATION DES FINALITÉS CHAMPIONNATS ET CHALLENGES DE FRANCE MOINS DE 18 ANS FÉMININ & MASCULIN (29 ET 30 MAI 2010)

- Championnat de France -18 ans Féminin :**
CEP ST NICOLAS D'ALIERMONT HANDBALL (76)
- Championnat de France -18 ans Masculin :**
HANDBALL CLUB CHALON SUR SAONE (71)
- Challenges de France -18 ans Masculin et Féminin :**
ECAC CHAUMONT HANDBALL (52)



DIPLÔMES D'ÉTAT

PRÉPARATION AU BEES 1^{er} DEGRÉ

La Fédération française de handball organise une préparation au BEES 1^{er} degré dans la zone nord-ouest. Elle se déroulera à Rennes du 2 au 5 mars 2010.

Effectif : 20 stagiaires. Les frais pédagogiques s'élèvent à 210 €. Les frais d'hébergement sont à régler sur place. **Date limite d'inscription : 8 février 2010**

Utiliser le dossier d'inscription se trouvant dans le guide des formations 2009-2010 ou en faire la demande à : ml.manijean@ff-handball.org



HANDENSEMBLE

FORMATION PRATIQUE DU 6 AU 9 AVRIL 2010

Cette formation est ouverte aux entraîneurs ou futurs responsables d'une équipe hand-ensemble. Elle aura lieu du mardi 6 avril au vendredi 9 avril 2010 à la Ligue de Lorraine, Lac de la Madine - Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de la Madine.

Maison de Madine, 55210 Nonsard, tél : 03 29 89 32 50, email : contact@lacmadine.com
Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à :
Nathalie DELORD n.delord@ff-handball.org

« SAISON 2009-2010 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 22-24 janvier 2010. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant le 25-27 décembre 2009 sont homologués.



COUPES D'EUROPE 2009-2010

COUPE DE L'EHF FÉMININE 1/8^e de finale

BM Parc Sagunt (ESP) / **HAVRE AC**
Aller : 6 février 2010 à 19h00 ;
retour : 14 février 2010 à 17h00

CHALLENGE CUP FÉMININE 1/8^e de finale

ES BESANCON FEMININ / ZRK "Krnjaz Milos" (SRB)

Aller : 4 février 2010 à 20h00 ;
retour : 6 février 2010 à 20h00

Les deux rencontres se jouent à Besançon.

ISSY PARIS HB / Frisch Auf Göppingen (GER)

Aller : 7 février 2010 à 17h00 ;
retour : 13 février 2010 à 16h00

COUPE DES COUPES FÉMININE 1/8^e de finale

Storhamar Handball (NOR) / MIOS BIGANOS HB

Aller : samedi 6 février 2010 à 16h00 ;
retour dimanche 14 février 2010 à 17h00

METZ HB / Kiddy World SEW (NED)

Aller : samedi 6 février 2010 à 20h00
Retour : samedi 13 février 2010 à 18h00

LIGUE DES CHAMPIONS MASCULINE : MONTPELLIER HB

1^{re} journée Montpellier HB / A.C. PAOK : 46-20

2^e journée HCM Constanta / Montpellier HB : 37-33

3^e journée Pevafersa Valladolid / Montpellier HB : 21-26

4^e journée Montpellier HB / Chekhovskie Medvedi : 33-28

5^e journée Montpellier HB / Pick Szeged : 30-23

6^e journée Pick Szeged / Montpellier HB : 26-33

Montpellier HB / HCM Constanta : 10/02/2010 *

A.C. PAOK / Montpellier HB : 17/02/2010 à 20h00

Chekhovskie Medvedi / Montpellier HB : 25/02/2010 à 19h00

Montpellier HB / Pevafersa Valladolid : 07/03/2010 à 17h00

*rencontre avancée initialement prévue le 14/02/10

LIGUE DES CHAMPIONS MASCULINE : CHAMBÉRY SAVOIE HB

1^{re} journée Bosna BH Gas / Chambéry Savoie HB : 24-23

2^e journée Chambéry Savoie HB / MKB Veszprém KC : 19-29

3^e journée Chambéry Savoie HB / RK Gorenje : 28-24

4^e journée Rhein-Neckar Löwen / Chambéry Savoie : HB 31-31

5^e journée KS Vive Targi Kielce / Chambéry Savoie : HB 31-22

6^e journée Chambéry Savoie HB / KS Vive Targi Kielce : 24-31

MKB Veszprém KC / Chambéry Savoie HB : 13/02/2010 à 17h15

Chambéry Savoie HB / HC Bosna BH Gas : 21/02/2010 à 17h00

Chambéry Savoie HB / Rhein-Neckar Löwen : 28/02/2010 à 17h00

RK Gorenje / Chambéry Savoie HB : 06/03/2010 à 20h15

COUPE DES COUPES MASCULINE 1/8^e de finale

HC Metalurg Skopje (MKD) / TREMBLAY EN FRANCE HB

Aller : dimanche 14 février 2010 à 18h00 ;
retour : 20-21 février 2010 (non communiqué)

COUPE DE L'EHF MASCULINE

DUNKERQUE G.L. HB / GOG Svendborg

Rencontres annulées : forfait de GOG Svendborg

Dunkerque qualifié pour le prochain tour

SG Flensburg-Handewitt (GER) / ISTRES O.P.

Aller : 11 février 2010 à 20h15 ;
retour : 21 février 2010 à 17h00



DIVISION 1 FÉMININE

JOURNÉE 13 (29/01/2010 - 31/01/2010)

US MIOS BIGANOS 29-28		TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL										
HANDBALL CERCLE NIMES 29-29		HAVRE ATHLETIC CLUB										
CJF FLEURY LOIRET HANDBALL 28-29		TOULOUSE FEMININ HANDBALL										
CERCLE DIJON BOURGOGNE 32-18		ANGOULEME CHARENTE HANDBALL										
ARVOR 29-Pays de Brest 26-38		METZ HANDBALL										
1	METZ HANDBALL	36	13	11	1	1	382	303	79	0	0	-
2	HAVRE ATHLETIC CLUB	35	13	10	2	1	367	296	71	0	0	-
3	HANDBALL CERCLE NIMES	31	13	8	2	3	358	338	20	0	0	-
4	US MIOS BIGANOS	29	13	8	0	5	403	422	-19	0	0	-
5	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	26	13	6	1	6	340	372	-32	0	0	-
6	TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL	24	13	5	1	7	376	363	13	0	0	-
7	CERCLE DIJON BOURGOGNE	24	13	5	1	7	348	334	14	0	0	-
8	ARVOR 29-Pays de Brest	19	13	4	0	9	305	364	-59	0	2	-
9	CJF FLEURY LOIRET HANDBALL	17	13	2	0	11	341	369	-28	0	0	-
10	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	17	13	2	0	11	313	372	-59	0	0	-



CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ

DIVISION 2 FÉMININE

JOURNÉE 14 (29/01/2010 - 31/01/2010)

MERIGNAC HANDBALL 37-30		CLUB LAIQUE COLOMBELLES HANDBALL										
YUTZ HANDBALL FEMININ 26-22		LA MOTTE SERVOLEX HB										
CELLES SUR BELLE 25-30		CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS										
S.U.N. A.L. BOUILLARGUES 22-22		CERGY-PONTOISE HANDBALL										
ISSY LES MOULINEAUX HANDBALL 30-26		ES BESANCON FEMININE										
HANDBALL PLAN DE CUQUES 30-26		CERCLE SPORTIF VESULIEN HAUTE SAONE										
HB OCTEVILLE SUR MER 32-22		NOISY LE GRAND HANDBALL										
1	ISSY LES MOULINEAUX HANDBALL	42	15	13	1	1	475	371	104	0	0	-
2	CERGY-PONTOISE HANDBALL	37	14	11	1	2	386	341	45	0	0	-
3	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	36	14	11	0	3	365	323	42	0	0	-
4	ES BESANCON FEMININE	33	15	9	0	6	391	377	14	0	0	-
5	MERIGNAC HANDBALL	32	14	8	2	4	409	371	38	0	0	-
6	HB OCTEVILLE SUR MER	31	14	8	1	5	384	361	23	0	0	-
7	HANDBALL PLAN DE CUQUES	26	14	6	0	8	355	395	-40	0	0	-
8	LA MOTTE SERVOLEX HB	25	14	5	1	8	364	399	-35	0	0	-
9	YUTZ HANDBALL FEMININ	24	14	4	2	8	371	376	-5	0	0	-
10	CERCLE SPORTIF VESULIEN HTE SAONE	24	15	4	1	10	360	430	-70	0	0	-
11	CELLES SUR BELLE	23	15	4	0	11	392	439	-47	0	0	-
12	NOISY LE GRAND HANDBALL	23	14	4	1	9	349	356	-7	0	0	-
13	S.U.N. A.L. BOUILLARGUES	23	14	3	3	8	329	364	-35	0	0	-
14	CLUB LAIQUE COLOMBELLES HANDBALL	21	14	3	1	10	344	371	-27	0	0	-

NATIONALE 1 FÉMININE

JOURNÉE 13 (29/01/2010 - 31/01/2010)

AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY 27-35		POITIERS EC/JAUNAY-CLAN										
CHAMBLAY HBC 28-24		HAVRE ATHLETIC CLUB										
METZ HANDBALL 25-27		NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB										
BORDES SPORTS 23-29		ABBEVILLE E A L										
STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL 28-21		LOMME LILLE METROPOLE HB										
US CHAMBRAY LES TOURS 36-28		ASPTT LIMOGES HANDBALL										
1	ABBEVILLE E A L	34	13	10	1	2	378	317	61	0	0	-
2	US CHAMBRAY LES TOURS	32	13	9	1	3	395	343	52	0	0	-
3	LOMME LILLE METROPOLE HB	32	13	8	3	2	364	337	27	0	0	-
4	POITIERS EC/JAUNAY-CLAN	32	13	9	1	3	375	349	26	0	0	-
5	NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	29	13	7	2	4	355	327	28	0	0	-
6	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	27	13	6	2	5	423	432	-9	0	0	-
7	ASPTT LIMOGES HANDBALL	25	13	5	2	6	385	374	11	0	0	-
8	CHAMBLAY HBC	25	13	6	0	7	371	378	-7	0	0	-
9	HAVRE ATHLETIC CLUB	23	13	5	0	8	345	360	-15	0	0	-
10	METZ HANDBALL	22	13	4	1	8	351	368	-17	0	0	-
11	STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL	16	13	1	1	11	328	430	-102	0	0	-
12	BORDES SPORTS	15	13	1	0	12	299	354	-55	0	0	-

POULE 2

LE POUZIN HB 07 32-29		KINGERSHEIM HBC										
ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL 28-27		U.S. CRAUOISE HANDBALL										
BRON HANDBALL 29-22		AS PALENTE ORCHAMPS HB										
HANDBALL CERCLE NIMES 28-28		DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE										
ASPTT NICE HANDBALL 27-25		ASUL VAULX EN VELIN										
A.S.CANNES HB 28-27		CERCLE DIJON BOURGOGNE										
1	ASUL VAULX EN VELIN	34	12	11	0	1	402	296	106	0	0	-
2	LE POUZIN HB 07	34	13	9	3	1	409	358	51	0	0	-
3	ASPTT NICE HANDBALL	30	13	8	1	4	384	337	47	0	0	-
4	BRON HANDBALL	28	12	8	0	4	353	339	14	0	0	-
5	A.S.CANNES HB	28	13	7	1	5	362	355	7	0	0	-
6	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL	28	12	7	2	3	354	311	43	0	0	-
7	DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE	26	12	5	4	3	377	340	37	0	0	-

Coupe de la Ligue Féminine

HANDBALL

21.23.24 Avril 2010



Nîmes

D'ailleurs, Nîmes - Agence Intergraph - www.intergraph.fr - CD 03 20 34 10 - Photos: Ville de Nîmes et Sportphoto.com/Photo

1/4 de finale mercredi 21 Avril ■ 1/2 finale vendredi 23 Avril ■ Finale samedi 24 Avril

INFOS ET RÉSERVATIONS AU 06 21 95 73 22

21-23-24 : ★★

NUIT DES ÉTOILES samedi 24 Avril

ORGANISATION

LIGUE FÉMININE DE HANDBALL - LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON DE HANDBALL - CLUB DU H3C NÎMES

Site : <http://lfh.ff-handball.org>

E-mail : hand.languedocroussillon@lfrhb.org



TÉLÉCHARGER LE BON DE COMMANDE
SUR LE SITE DE LA LFH